



FORMATION PROFESSIONNELLE

SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DES AGISSEMENTS SEXISTES ET DU HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

Au DAMIER
30 rue Drelon - 63000
Clermont-Ferrand
Le 28 avril 2023

Le
damiER
formation



DAMIER, numéro de déclaration d'activité au titre de la formation
professionnelle : 83630460363

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Savoir identifier les comportements interdits et repérer les situations à risques.
- Appréhender les conséquences de ces violences en prenant en compte l'impact du vécu et les valeurs de chacun.
- Savoir comment agir et auprès de qui agir, que l'on soit victime ou tiers.

PUBLICS CONCERNÉS :

Personnes ressources et/ou référentes VHSST au sein d'une structure culturelle.

PRÉ-REQUIS :

Aucun niveau minimum n'est requis pour suivre cette formation.

MOYENS ET MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Apports théoriques (juridiques et non juridiques) et mise en discussion,
- Outil ludo-pédagogique de l'Anact « Sexisme sans façons »,
- Réflexion sur des situations de travail types, identifications des facteurs de risques /ressources et sur des premiers leviers de prévention (aux 3 niveaux) possibles pour agir sur le risque de VHSST.

CONTENU PÉDAGOGIQUE :

- **Séquence introductive** : tour de table/inclusion des participant·e·s et des animateurs·trices ; déroulement de la session et règles de fonctionnement, présentation des objectifs pédagogiques

- **Séquence de définitions** : définir le « sexisme au travail », identifier le niveau de connaissance du groupe, favoriser une confrontation des représentations et faire comprendre que les agissements sexistes et le harcèlement sexuel sont proscrits.
- **Séquence d'identification des mécanismes de survenues du sexisme au travail** : définition des causes et des effets du sexisme dans les situations de travail et les relations sociales.
- **Séquence de présentation d'actions possibles aux 3 niveaux de prévention** : articulation actions en prévention primaire, secondaire et tertiaire, identification du système d'acteurs et des ressources mobilisables.
- **Séquence de travail sur les pistes d'actions possibles** : procédure interne de signalement/accompagnement des victimes et témoins, actions de prévention des risques professionnels déjà réalisées ou en cours, liens à construire avec QVCT / Égalité Professionnelle/RSE.
- **Séquence conclusive de débriefing** et recueillir la satisfaction des participant.e.s

DURÉE : 7 heures (1 jour)

LIEU ET DATES :

La formation se déroule au DAMIER (30 rue Drelon - 63000 Clermont-Ferrand)
le 28 avril 2023.

Horaires : 9h-12h30/13h30-17h

TARIFS :

350€ TTC/jour (50€/h)

FINANCEMENT :

LE DAMIER est certifié Qualiopi, au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation.

Le DAMIER est enregistré en tant qu'organisme de formation professionnelle reconnu au DataDock.

Différentes prises en charge peuvent être envisagées selon votre situation personnelle (financement par l'AFDAS, votre OPCO, Pôle Emploi, etc). Nous nous tenons à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans le montage de vos demandes de prise en charge



La certification qualité a été décernée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

DÉLAI D'ACCÈS :

Selon liste d'attente ; prévoir minimum un mois si demande de financement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

À l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction sera renseigné par chaque participant·e afin qu'il·elle évalue la pertinence des contenus de la formation au regard de sa pratique.

INTERVENANT :

L'Aract Auvergne Rhône-Alpes est une agence régionale de l'Anact, établissement public administratif national remplissant une mission de délégation de service public. L'action de l'Aract dans la mise en œuvre de son programme d'activités se décline autour de projets visant à promouvoir l'amélioration des conditions de travail en favorisant l'efficacité des organisations et le dialogue social.

RENSEIGNEMENTS :

Cécile Kempf / formation@ledamier.fr / 09 50 26 89 05